

Tourisme et numérique

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le tourisme est un secteur économique d'importance en France tant pour les familles qui en vivent, que pour l'attractivité des territoires. L'irruption du numérique dans ce secteur a d'ores et déjà eu des effets considérables : notamment l'évolution des pratiques des touristes, l'installation des plateformes de réservation en ligne, le défi pour les territoires de leur visibilité sur internet pour renforcer leur attractivité. Il ne s'agit donc pas pour les lieux de tourisme d'un simple virage technologique à prendre mais bien d'une mobilisation de tous les intervenants, pour intégrer le numérique dans la définition de leur stratégie touristique, et de valoriser leurs atouts hors des sentiers battus.

Le groupe de l'UNAF rappelle que les vacances en famille constituent un droit pour l'enfant selon l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elles offrent des espaces et des temps partagés entre les parents et leurs enfants permettant de resserrer les liens intra-familiaux. Toutefois comme le souligne avec réalisme l'avis, il continue d'exister une « fracture touristique » puisque selon les études entre un quart et un tiers des Français ne partent pas en vacances, soit 21 millions de Français (40 % des adultes et 30 % des enfants). Comment remédier à cette situation bloquée depuis plus de vingt ans, tout en favorisant le développement d'un tourisme participant au développement durable ?

Pour ce faire, le groupe de l'UNAF tient à souligner l'importance et la nécessité de revitaliser le tourisme associatif et solidaire. Cette dimension est un élément essentiel de toute politique familiale. Cela passe notamment par un effort d'investissement visant à réhabiliter, rénover, promouvoir des lieux d'accueil anciens ou nouveaux qui permettent aux familles d'être accueillies dans les meilleurs conditions et au moindre coût. Mais cela passe aussi par la prise en compte du quotient familial pour permettre aux familles d'accéder aux vacances même en cas de faibles revenus.

Ces préalables étant acquis, nous partageons la nécessité autant que faire se peut de généraliser et de mutualiser de très nombreuses initiatives prises par les acteurs sur le terrain. Ainsi nous relevons les deux exemples suivants :

- Cap France, organisme du tourisme associatif, membre associé de l'UNAF, a initié le label « Chouette Nature » en 2004 afin de promouvoir une restauration collective respectueuse de la santé et d'encourager les économies dans la consommation d'eau.
- Les classes de mer, de neige ou classes vertes doivent être maintenues, développées, amplifiées ; il faut à cette fin, par tous moyens, parvenir à en réduire les coûts pour les familles et conserver l'objectif premier de ces classes de découverte de l'environnement.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis